



Credit à la consommation

Par **Perleisis**, le **04/05/2014 à 12:21**

Bonjour. Je reviens vers vous . J'ai demande au cabinet de l'huissier en question le titre exécutoire ainsi que le contrat de prêt que j'ai reçu par retour de courrier l'acte est bien du 29/09/2004 et le contrat signe du 28/08/2003 et le 12/11/2004 . J'ai eu la visite d'un huissier . Et depuis plus rien cela me semble bizarre . Combien de temps est valable ce titre exécutoire . Car entre temps j'ai fait un plan de surendettement à la banque de France et ce plan c'est très bien passe avec tous les autres crédits que j'ai rembourser sans aucun problème . Mais comme je vous l'ai dit je n'ai plus aucun papier car cela fait plus de 10 ans maintenant. Merci de votre réponse. Cordialement

Par **Lag0**, le **04/05/2014 à 14:51**

Bonjour,
Pourquoi créez-vous une nouvelle discussion à chaque fois ? Vous avez ainsi créé 3 discussions pour ce qui semble être le même sujet.
Les participants ne peuvent pas avoir une vue d'ensemble sauf à rechercher chacune de ces discussions.
Il est bien mieux de rester sur le même fil...
Vos 2 autres discussions : [discussion 1](#) [discussion 2](#)
Merci.